

## MODE OPERATOIRE ETABLI EN COLLABORATION AVEC BERGER LEVRAULT

### CREATION DES MUTUELLES

#### Organisation et données mutuelles

Créer autant de mutuelles que d'options retenues.

Saisir les taux suivant le taux retenu et le pourcentage de participation employeur.

*Exemple* : taux global 1.45 avec participation employeur de 50%, saisir alors 0.725 en part salariale et patronale.

Si vous avez plusieurs pourcentages de participation (50%, 60%, 70%...) alors il faudra créer autant de mutuelles que de taux retenus.

**Période**  
Précédente Nouvelle Appliquer de janvier 2025 à Permanent

**Identification et calcul**

**Identification**  
Type d'organisme: M Mutuelle Titre: Incapacité, invalidité, car  
Désignation: Prevoyance 50% Proratisé  
Mode de calcul: % du traitement de base

**Indure dans la base de calcul**  
 Le supplément familial de traitement  
 Le SFT reversé  
 La nouvelle bonification indiciaire  
 Les heures supplémentaires  
 Les heures complémentaires  
 L'indemnité de résidence  
 Les primes 100.000 %  
 Le complément trait. indiciaire

**Parts salariale et patronale**  
 Taux pat. / Taux sal.  
 Taux global / dont Montant patronal  
 Taux salarial: 0.725 Taux patronal: 0.725  
 Part salariale  
 Part patronale

**Cotisations**  
 CRDS et CSG  
 Forfait social  
 Avantage en nature

**Impôts**  
 Part patronale imposable  
 Obligatoire

**Périodicité**  
 Janvier  
 Février  
 Mars  
 Avril  
 Mai  
 Juin  
 Juillet  
 Août  
 Septembre  
 Octobre  
 Novembre  
 Décembre

4

Pour les primes, cliquer sur le symbole  puis sélectionner les primes à retenir (exemple ci-dessous).

Sélectionner les primes devant être incluses dans l'assiette de calcul des mutuelles

**Primes non sélectionnées**

- Ind. d'administration et de technicité
- Ind. de conseil (annuelle)
- » Ind. de jurys et d'examens
- Ind. de risques et sujétions des psychologues
- Ind. de sujétions spéciales filière sociale
- Ind. des Magistrats
- Ind. d'exercice des missions
- Ind. garantie indiv. du pouvoir d'achat
- Ind. spécifique de service
- Jours CET Indemnisation
- Prime de précarité
- Prime de service et de rendement filière technique
- Prime de service filière sociale
- » Prime personnalisée
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

**Primes sélectionnées**

- Ind. compensatrice de la hausse de la CSG
- Ind. de responsabilité des emp. adm. de direction
- RIFSEEP - IFSE (part fixe)
- Transfert primes-points

Vérifier que les trois cases du bas soient bien cochées :

- CRDS et CSG
- Forfait social (uniquement si vous avez plus de 11 agents)
- Obligatoire

## Option (créer une mutuelle par option) :

**Période**

Précédente Nouvelle Appliquer de janvier 2025 Permanent

à

**Identification et calcul**

**Identification**

Type d'organisme M Mutuelle Titre Incapacité, invalidité, caj

Désignation Prevoyance option 1 Proratisé

Mode de calcul % du traitement de base

**Inclure dans la base de calcul**

Le supplément familial de traitement  Les heures supplémentaires  Les primes 100.000 %

Le SFT reversé  Les heures complémentaires  Le complément trait. indiciaire

La nouvelle bonification indiciaire  L'indemnité de résidence

**Parts salariale et patronale**

Taux pat. / Taux sal. Taux global / dont Montant patronal

Taux salarial 0.350 Taux patronal 0.000

**Mt net social**

Part salariale  Part patronale

**Cotisations** **Impôts**

CRDS et CSG  Forfait social  Avantage en nature  Part patronale imposable  Obligatoire

**Périodicité**

Janvier  Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Septembre  Octobre  Novembre  Décembre

Pour les primes, cliquer sur le symbole  puis sélectionner les primes à retenir (exemple ci-dessous).

### Sélectionner les primes devant être incluses dans l'assiette de calcul des mutuelles

#### Primes non sélectionnées

Ind. d'administration et de technicité  
Ind. de conseil (annuelle)  
» Ind. de jurys et d'examens  
Ind. de risques et sujétions des psychologues  
Ind. de sujétions spéciales filière sociale  
Ind. des Magistrats  
Ind. d'exercice des missions  
Ind. garantie indiv. du pouvoir d'achat  
Ind. spécifique de service  
Jours CET Indemnisation  
Prime de précarité  
Prime de service et de rendement filière technique  
Prime de service filière sociale  
» Prime personnalisée  
Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

#### Primes sélectionnées

Ind. compensatrice de la hausse de la CSG  
Ind. de responsabilité des emp. adm. de direction  
RIFSEEP - IFSE (part fixe)  
Transfert primes-points

Ne rien cocher dans les options du bas.

## AFFECTER LA MUTUELLE AUX AGENTS CONCERNÉS

### Organisation et données Mutuelles

Entrer dans la mutuelle concernée et cliquer sur le bouton « liste des adhérents » en haut à droite.



Cliquer sur ajouter en haut à droite, sélectionner le premier agent concerné et renseigner le code population indiqué sur la fiche de paramétrage DSN (TB+ dans notre cas).

Période		Périodicité	
Précédente	Appliquer de	janvier 2025	<input checked="" type="checkbox"/> Janvier
Suivante	à		<input checked="" type="checkbox"/> Février
Nouvelle		Permanent	<input checked="" type="checkbox"/> Mars
			<input checked="" type="checkbox"/> Avril
			<input checked="" type="checkbox"/> Mai
			<input checked="" type="checkbox"/> Juin
			<input checked="" type="checkbox"/> Juillet
			<input checked="" type="checkbox"/> Août
			<input checked="" type="checkbox"/> Septembre
			<input checked="" type="checkbox"/> Octobre
			<input checked="" type="checkbox"/> Novembre
			<input checked="" type="checkbox"/> Décembre

  

Agent	LAVRANGE GUENAELE		
Mutuelle	Prevoyance 70%		
Cotisation salariale	0	Part patronale	0
N°cotisant/adhérent			
Code option retenue			
Code population	TB+		
Nombre d'enfants	1		
Nombre d'ayant droit			
Date début affiliation			
Date fin affiliation			

Enregistrer puis passer à l'agent suivant.

Faire de même pour les options (sans part patronale).



## Organisation et données / Organismes de cotisations

Sélectionner la ligne prévoyance et renseigner les zones

- Identifiant (siret de la mutuelle)
- Date paiement

/ Désignation	
PENSION CIVILE	
PREFON	
PREFON	
Prevoyance	
Prevoyance option 1	
Prevoyance option 2	
<b>Prevoyance</b>	
<b>Organisme</b>	<b>DSN</b>
Designation <input type="text" value="Prevoyance"/>	Identifiant <input type="text" value="42209281700028"/>
Code caisse Dématérialisation <input type="text" value="MUT6"/>	Date paiement
	Jour <input type="text" value="5"/> Mois <input type="text" value="Mois suivant"/>
<b>Adresse</b>	<b>PES</b>
Numéro <input type="text"/> <input type="text"/>	Catégorie Tiers <input type="text"/>
CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Nature juridique <input type="text"/>
<b>Domiciliation bancaire</b>	<b>Etablissement bancaire</b>
Mode de règlement <input type="text" value="Virement bancaire"/>	Etablissement bancaire <input type="text" value="Banque inconnue 0"/>
<b>Codes SEPA</b>	<b>RIB</b>
IBAN <input type="text"/>	Code banque <input type="text"/>
BIC <input type="text"/>	Code guichet <input type="text"/>
	Numéro de compte <input type="text"/>
	Clé RIB <input type="text" value="00"/>

## Organisation et données / Etats post paye

Pour les lignes des options (1,2 et 3) modifier l'organisme de cotisation afin de mettre prévoyance, cela permettra de n'avoir qu'un mandatement et un seul état de caisse.

Modifier également la périodicité suivant le choix retenu sur votre fiche d'adhésion.

Génération d'un mandat	
Mandat <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Paramétrage Etat poste-paie et mandat	
Organisme de cotisation <input type="text" value="Prevoyance"/>	Périodicité <input type="text" value="Mensuel"/>
Mandat arrondi <input type="text" value="Aucun"/>	Numéro de cotisant <input type="text"/>
Référence du contrat <input type="text"/>	
Code Organisme <input type="text"/>	Code délégataire <input type="text" value="DCOLT1"/>
<input type="radio"/> Mandat de salaire	<input checked="" type="radio"/> Mandat sur le dernier train de paie
<input checked="" type="radio"/> Mandat de cotisation	<input type="radio"/> Mandat en même temps que les agents

## Organisation et données / Tiers de comptabilité / Organisme de cotisations

Sur la ligne prévoyance, renseigner l'alias du tiers créé en comptabilité.

## Gestion de la participation employeur minimum de 7 euros.

La loi impose une participation employeur minimum de 7 euros (plafonnée au montant de la cotisation agent si elle est inférieure à 7 euros).

Il conviendra donc tous les mois de vérifier que la participation employeur est bien supérieure à ce montant.

Si ce n'est pas le cas, il faudra rectifier la ligne de mutuelle pour les agents concernés afin de forcer la part patronale.

*Exemple :*

Sur le bulletin de salaire apparaît :

Prevoyance 50%		101.19		0.725		0.73		0.725		0.73
----------------	--	--------	--	-------	--	------	--	-------	--	------

On constate que la participation employeur est inférieure à 7 euros et que le total de la cotisation est de 1.46 euros (0.73 x 2).

Dans la saisie des variables mensuelles de l'agent, onglet cotisation, cliquer sur « rectifier cotisation » puis « ajouter un élément ».

Sélectionner la mutuelle concernée puis renseigner la base et les montants (salarial et patronal) suivant les cas.

Si aucun changement n'est prévu dans la situation de l'agent, il est possible de rendre cette rubrique permanente.

Appliquer de	◀	janvier 2025	▶	à	◀	janvier 2025	▶	Permanent
--------------	---	--------------	---	---	---	--------------	---	-----------

  

Élément de salaire	Mutuelles
Sous élément	Prevoyance 50%
Libellé sur le bulletin	Prevoyance 50%

Base	Taux salarial	Montant salarial	Taux patronal	Montant patronal
101.19	0.00	0.00	0.00	1.46

*Cet élément de salaire sera rectifié du montant saisi.*